

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024
À 18 h 30

Affiché, le 24 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Extension du réseau d'assainissement, hameau des Châtaigniers
- ↪ Rétrocession d'une concession funéraire (colombarium)
- ↪ Assurance statutaire, adhésion au contrat groupe CDG 37 (2025-2028)
- ↪ Protection sociale complémentaire, volet prévoyance, dispositif au 01/01/2025
- ↪ Attribution d'une carte cadeau Noël au personnel communal
- ↪ Défense incendie, projets 2024 à valider
- ↪ Décision modificative comptable n° 2
- ↪ Informations diverses

P/ le Maire et par suppléance,
Alain Chanteloup, 1^{er} adjoint

